**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION**

**D'UNE NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI)**

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

***(Attention****: L’agent doit avoir statutairement vocation, de par l’emploi qu’il occupe, à exercer les fonctions qui y ouvrent droit (CE 26 mai 2008 n°281913)).*

Le Maire *(ou le Président)* de...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et le décret 93-203 du 5 février 1993 pris pour son application,

Vu le décret n° 93-863 du 18 juin 1993 modifié relatif aux conditions de mise en œuvre de la Nouvelle Bonification Indiciaire dans la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 2001-1274 du 27 décembre 2001 et 2001-1367 du 28 décembre 2001 portant attribution d’une nouvelle bonification indiciaire aux fonctionnaires occupant certains emplois administratifs de direction de collectivités territoriales ou d’établissements publics locaux assimilés,,

Vu le décret 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la NBI à certains personnels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2006-780 du 3 juillet 2006 portant attribution de la NBI à certains personnels de la fonction publique territoriale exerçant dans des zones à caractère sensible,

Considérant que Monsieur *(ou Madame)*... titulaire *ou stagiaire* sur le grade de..., exerce depuis le... les fonctions de... *(fonctions énumérées par les décrets 2006-779 et 2006-780),*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

A compter du..., Monsieur *(ou Madame)*... bénéficie d'une bonification indiciaire de... points d'indice majorés.

**Article 2 :**

Le présent arrêté cessera de s’appliquer en cas de changement de fonctions si ces dernières n’impliquent plus le versement de la présente nouvelle bonification indiciaire,

**Article 3 :**

*Le* *Directeur Général des Services (ou la secrétaire de mairie, le Directeur)* et le comptable de la collectivité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 4 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 5**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion de l’Oise et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,